

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 26 novembre 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 18/10/2015.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015 : Approbation
2. Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) : Avant-projet et première demande de convention : Approbation
3. Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2015 : Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Approbation
4. Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2015 : Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Approbation
5. Zone de secours NAGE : Dotation communale définitive : Approbation
6. BEP : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2015 : Décision
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2015
 - b) Plan stratégique 2016-2018
 - c) Budget 2016
 - d) Renouvellement du mandat de Réviseur
7. BEP Environnement : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2015 : Décision
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2015
 - b) Plan stratégique 2016-2018
 - c) Budget 2016
 - d) Renouvellement du mandat de Réviseur
8. BEP Expansion Economique : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2015 : Décision

- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2015
 - b) Plan stratégique 2016-2018
 - c) Budget 2016
 - d) Renouvellement du mandat de Réviseur
9. BEP Crématorium : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2015 : Décision
- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2015
 - b) Plan stratégique 2016-2018
 - c) Budget 2016
10. IDEFIN : Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2015 : Modifications statutaires : Décision
11. IMAJE : Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2015 : Décision
- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2015
 - b) Plan stratégique 2016
 - c) Budget 2016
 - d) Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale
12. Service des travaux : Acquisition d'un analyseur de combustion de chaudière : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal : Isolation de la toiture d'un bâtiment : Section de Rhisnes : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. Administration communale : Achat d'un serveur : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode marché
15. Administration communale : Bibliothèque numérique « Bibliotheca Erica » Acquisition de matériel de numérisation et de stockage : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Administration communale : Achat de matériel de géolocalisation : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Conseillers Communaux : Signe distinctif : Règlement : Approbation

A HUIS CLOS :

18. Enseignement : Modification de la période de mise en disponibilité d'un maître de néerlandais définitif à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

19. Enseignement : Modification de la charge d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
20. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
21. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (4 et 2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale d'éducation physique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (17 périodes du 14/9/2015 au 30/10/2015 et 18 périodes à partir du 31/10/2015) aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale « le Ry d'Argent » de Rhisnes à partir du 29/9/2015
27. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 et 18 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire APE à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
29. Ratification des désignations d'un maître spécial de néerlandais temporaire à temps partiel (18 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
30. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (21 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2. Le 26 juin 2008, le Conseil décidait d'entreprendre une « Opération de Développement Rural » (ODR en abrégé) sur le territoire communal. Au terme d'une procédure de longue haleine qui a associé un public aussi nombreux que varié au cours de très nombreuses réunions, un avant-projet de « Programme Communal de Développement Rural » a été élaboré et propose au titre de première demande de convention, la fiche relative à l'aménagement de la conciergerie du parc des Dames Blanches pour y créer du logement intergénérationnel et un local polyvalent. Il appartient au Conseil de marquer son accord sur l'ensemble de ce dossier et sur sa première réalisation à intervenir.

3.

	Recettes	Dépenses	Solde
Recettes	40.579,20 €	40.579,20 €	0 €
Dépenses	2.600,00 €	2.600,00 €	0 €
Boni	43.179,20 €	43.179,20 €	0 €

L'accroissement des dépenses trouve son origine dans la réalisation de travaux d'entretien et de réparation tant de l'église que de la sacristie.

Il sera financé par une augmentation à due concurrence de la dotation communale.

4. Dans le cadre de la procédure d'approbation du budget 2015, le Collège Provincial a corrigé certains montants repris dans ce document de sorte que la majoration du « résultat présumé 2014 » de 557,73 € à 15.229,31 € entraîne comme conséquence la diminution de l'intervention communale de 48.120,08 € à 33.448,50 €

5. Les différentes composantes de la zone de secours NAGE ont marqué leur accord sur la clé de répartition des dotations communales telle que fixée par le Conseil de pré-zone du 23 septembre 2014, et sur le principe que les dotations définitives seraient liées au calcul par les services du Gouverneur quant à la contribution définitive 2013 des communes protégées, année de référence pour déterminer les dotations à la zone.

Le Conseil de la zone de secours NAGE a adapté le 6 octobre 2015 les dotations communales à la lumière dudit calcul de sorte que la dotation définitive 2015 s'élève désormais à 259.725,73 €, en recul de 11.246,44 €.

Il appartient au Conseil d'approuver ce montant.

6.-11. /

12. Le réglage précis des différentes installations de chauffage à leur rendement optimum, nécessite l'utilisation d'un analyseur de combustion qu'il est suggéré d'acquérir.

Le devis estimatif s'élève à 3.200,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

13. Les services administratifs de l'ALE ont récemment été transférés de Meux vers les anciens locaux du club de balle pelote de Rhisnes.

Afin d'offrir un confort thermique aux préposées et de réduire dans le même temps la facture énergétique liée au chauffage de ces lieux, il est proposé de remplacer la toiture actuelle par des panneaux isolants.

Le devis estimatif atteint 3.500,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

14. Le serveur qui héberge les logiciels de gestion des services administratifs de la population, de l'état civil et de la comptabilité a, voici peu, connu une importante défaillance de sorte qu'une solution de secours temporaire a dû être installée.

Il importe toutefois de remplacer ce matériel défectueux de manière durable afin d'éviter une paralysie des activités communales en cas de nouvel incident.

Le devis estimatif s'élève à 10.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

15. Les commémorations du centenaire de la première guerre mondiale se sont accompagnées d'un remarquable travail de mémoire accompli durant de longs mois par de nombreux historiens locaux terriblement passionnés et passionnants.

Afin de préserver le fruit de toutes ces recherches et de rendre accessibles la multitude de documents inédits retrouvés, il est envisagé de développer un outil performant pour le territoire bruyérois à l'instar de la « Bibliotheca Andana » conçue pour la ville d'Andenne.

Une telle plate-forme permettrait de mettre en ligne par ailleurs des pièces aussi variées que les archives de l'état-civil, les délibérations communales, d'anciennes cartes postales, des photos anciennes de famille, des coupures de presse, ...

La mise en place de cet outil informatique serait facilitée par une étroite collaboration avec la cheville ouvrière de la « Bibliotheca Andana » mais nécessiterait tout de même l'achat de 2 ordinateurs portables, de statifs de reproduction ainsi que de 2 appareils photos numériques et enfin de 4 disques durs.

Le coût total avoisinerait 4.750,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

16. Afin d'améliorer l'organisation du travail des différentes équipes de personnel, il est suggéré d'équiper la flotte de véhicules communaux de matériel électronique de géolocalisation.

Le devis estimatif global de cette innovation atteint 9.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

17. Les Conseillers communaux qui ne participent pas à l'organe exécutif, souhaitent porter un signe distinctif de leur fonction lorsqu'ils prennent part à des manifestations officielles.

Il est proposé d'acquérir 14 écharpes à fond jaune et vert avec des franges de couleur or, frappés du blason communal pour un devis estimatif de 1.500,00 € TVAC.

Ces étoffes seront arborées dans des circonstances bien précises définies par le règlement soumis ce jour à l'approbation du Conseil.